

Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya

Par le SER de Nairobi



L'économie bleue au Kenya

Malgré une volonté politique publique qui fait consensus, le Kenya² peine à concrétiser ses ambitions en matière d'économie bleue, son centre de gravité restant tourné vers l'intérieur du pays. Doté de ressources maritimes et lacustres importantes, avec le port de Mombasa et un tourisme balnéaire dynamique, le potentiel du secteur reste largement théorique, à l'image d'une pêche côtière encore très artisanale. Le contexte budgétaire contraint n'exclut toutefois pas des opportunités de coopération, notamment avec la France, tandis que le Kenya s'impose comme un acteur clef des initiatives internationales sur les enjeux climat-océan, en vue de UNOC-3.

Une géographie favorable au développement de l'économie bleue, identifiée comme un vecteur de croissance pour le Kenya

Le Kenya affiche une mobilisation politique ambitieuse en faveur de l'économie bleue, perçue depuis plusieurs années comme un levier stratégique de croissance, et participe activement aux discussions internationales sur le sujet. L'économie bleue est intégrée à la stratégie de développement nationale, Vision 2030, et a adopté une stratégie nationale (2023-27) adoptée en février 2023. Le Kenya devrait participer à **UNOC-3**, tandis que le pays envisage d'organiser en 2026 une conférence sur les océans *Our Ocean Conference*, avec un soutien privé américain. Le Kenya envisage de ratifier le traité BBNJ (protection de la haute mer). Pays hôte du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Kenya cherche à s'affirmer comme capitale onusienne de l'environnement et a accueilli en 2023 la troisième session des négociations sur le traité plastique et s'est porté candidat à son secrétariat. Malgré une gestion des déchets insuffisante, le Kenya affiche une ambition politique forte contre la pollution plastique, avec des interdictions nationales³ et une production plastique inférieure à la moyenne mondiale. Le pays a rejoint la *High Ambition Coalition to End Plastic Pollution* en septembre 2024. Le pays est aussi signataire du *Port State Measures Agreement* (PSMA) et pourrait être un relais utile auprès des autres Etats de la région non ratifiants (Tanzanie et Comores). Le Kenya, bien que non signataire de la déclaration *Calling for a Partnership for the Deep Sea*⁴, est membre de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM) et du Groupe des États africains, stratégique pour l'obtention du moratoire, et pourrait y adhérer.

Le Kenya a créé un ministère des Mines, de l'Économie Bleue et des Affaires Maritimes en 2022, responsable de l'aquaculture, de la pêche et du transport maritime via la *Kenya Maritime Authority*, (KMA), tandis que d'autres ministères et agences⁵ supervisent le tourisme côtier, la protection des littoraux et des mangroves, les infrastructures portuaires et la protection des ressources naturelles.

Le Kenya développe les secteurs économiques en lien avec les zones côtières et lacustres. La pêche représente environ 0,5 % du PIB du Kenya, employant plus de 60 000 pêcheurs et 1,2 million de personnes au total ; l'aquaculture en mobilise 49 000. Malgré une côte riche en ressources, la production reste dominée par la pêche dans les lacs (70 %), notamment le lac Victoria, et l'aquaculture (12,6 %). Face à l'insécurité alimentaire, l'aquaculture-pêche est soutenue par des stratégies nationales (Vision 2030) et des programmes tels que *l'Aquaculture Business Development Programme* (2017–2026), cofinancé à hauteur de 144,5 MUSD par le FIDA. Le tourisme balnéaire, avec 65 % des touristes étrangers effectuant un séjour sur la côte, est aussi un secteur vital pour le Kenya.

Le port de Mombasa, principal hub commercial d'Afrique de l'Est, a vu son trafic augmenter de 22,3 Mt en 2013 à 41,1 Mt en 2024⁶, malgré des défis organisationnels affectant les coûts logistiques et les délais. La compagnie maritime CMA-CGM est bien présente sur le trafic via ce port, en troisième position après Maersk

² Le pays dispose de 536 km de côte, d'une ZEE de 113 833 km² (hors zone contestée avec la Somalie), ainsi que d'importantes ressources en eaux intérieures (rivières Tana et Turkwel, le lac Victoria et les lacs de la Vallée du Rift - Naivasha, Nakuru, Baringo).

³ Interdiction des sacs plastiques en 2018 et de certains plastiques à usage unique en 2020.

⁴ Cette déclaration de 24 États s'engage pour la protection de l'océan, le soutien à la Convention des Nations unies, la participation aux négociations de l'AIFM, l'opposition à l'exploitation sans règlement adéquat et l'insuffisance des connaissances scientifiques pour l'exploitation des grands fonds marins.

⁵ Via l'agence, *Kenya Marine and Fisheries Research Institute* (KMFRI), pour ce qui est de la recherche.

⁶ Les importations représentant près de 85 % de ce trafic.

et MSC. Initié en 2012, le projet du port de Lamu point d'entrée du corridor LAPSSSET (Lamu - Soudan du Sud – Éthiopie) reste largement sous-utilisé avec trois quais achevés en 2021 (pour 450 M USD, sur 32 prévus) et une activité limitée au transbordement.

Protection d'un environnement marin et lacustre fragile et menacé

Le Kenya protège 9,9 % de ses eaux territoriales à travers cinq parcs nationaux marins, trois parcs nationaux insulaires et deux sanctuaires gérés par Kenya Wildlife Service (KWS). Aussi, des projets de réserves marines communautaires sont en développement sur le modèle des réserves (*conservancies*) terrestres. Depuis la COP 15 Biodiversité, le pays soutient l'objectif de 30 % d'aires terrestres et maritimes protégées d'ici 2030.

Des ressources surexploitées et des eaux continentales dégradées. La pêche artisanale surexploite les zones côtières de la ZEE autour de Mombasa, Malindi et Lamu, tandis que la pollution, notamment plastique, reste un défi majeur, avec seulement 18 % des emballages plastiques collectés et 15 % recyclés. La pollution des eaux intérieures (les lacs Victoria et Naivasha), résulte du mauvais traitement des déchets, à l'usage d'engrais couplé à l'érosion des sols, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau et la prolifération de plantes invasives.

Certaines activités économiques, comme le transport maritime, l'expansion portuaire et le tourisme, dégradent les milieux naturels côtiers et lacustres, entraînant des risques de pollution, une déforestation des mangroves, ainsi qu'une détérioration de la qualité de l'eau et des coraux.

Un soutien des bailleurs, dont la France, mais des défis demeurent pour concrétiser les ambitions d'investissements privés dans le secteur

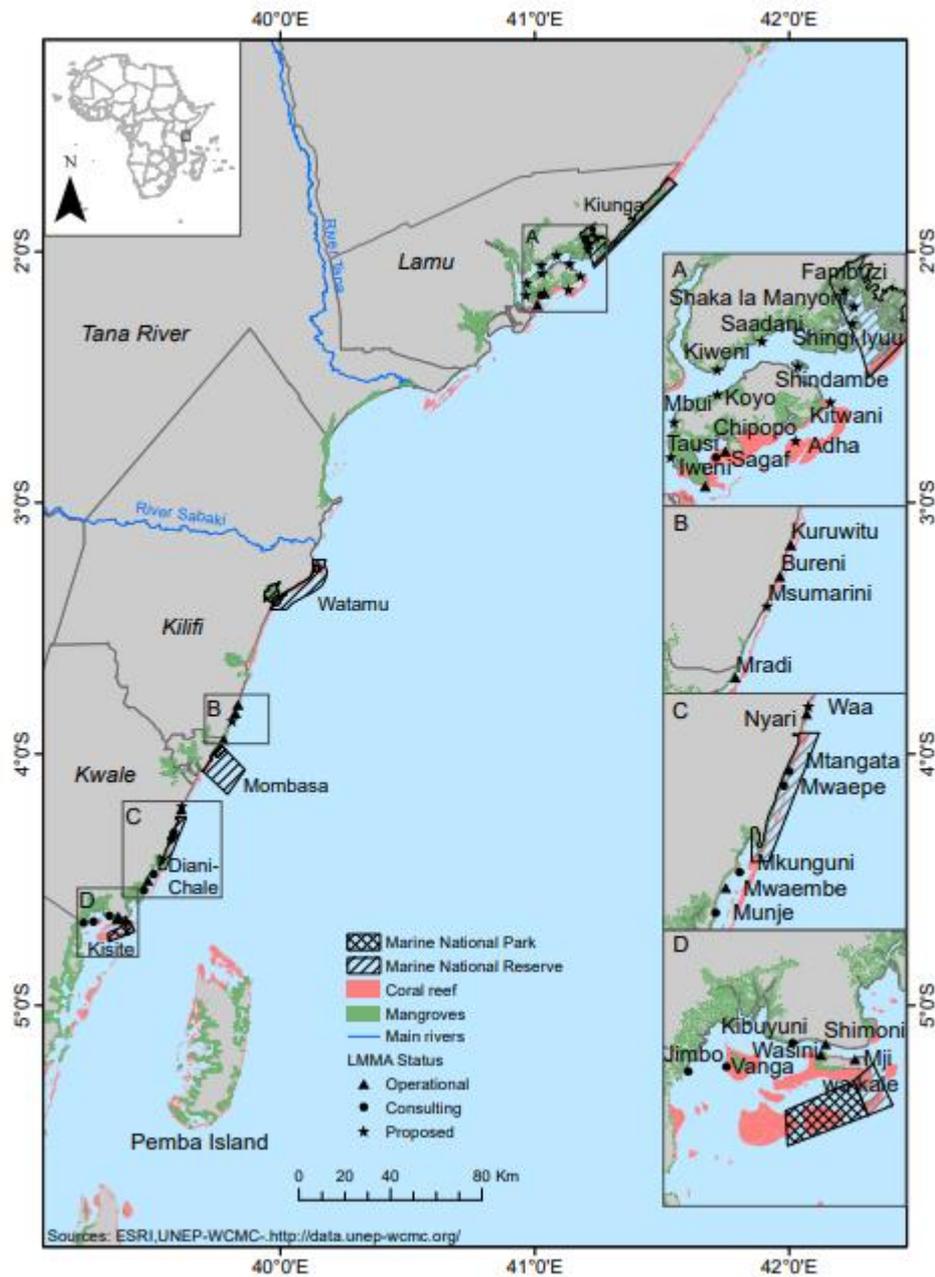
Le secteur de l'économie bleue bénéficie progressivement du soutien des bailleurs multilatéraux et bilatéraux. La France a financé plusieurs projets en lien avec l'économie bleue au Kenya, comme le soutien du MEAE au projet Mikoko (2019-2021) pour réhabiliter les mangroves à Lamu, et le financement de l'AFD de 417 000 EUR (2025-2028) à Globice Réunion pour protéger les cétacés en lien avec la *Watamu Marine Association*. L'OFB est impliqué dans le projet NoCaMo via le FFEM pour améliorer la gestion des aires marines protégées via la planification spatiale. Expertise France participe au *Sustainable Western Indian Ocean Programme* (SWIOP) (58 MEUR, 2025-2029) et au programme *Go Blue* (24,75 M EUR, 2021-2024) de l'UE pour soutenir l'économie bleue et renforcer les capacités des services côtiers, avec notamment un ETI qui fut déployé auprès du *Kenya Coast Guard Services* pour renforcer la coopération entre les agences maritimes kényanes et les communautés locales.

La 4e édition du Mombasa Ocean Festival (7-10 mai 2025), organisé conjointement par l'Ambassade de France, l'Alliance Française de Mombasa, l'UE, l'Allemagne et le Costa Rica, a mis en avant les liens climat-océan et les enjeux de l'UNOC, en valorisant les efforts franco-kényans en la matière.

D'autres pistes de collaborations en matière de protection de la biodiversité marine et des écosystèmes côtiers pourraient se développer avec le secteur privé français, notamment via des bureaux d'études déjà présents au Kenya (Créocéan, BRIngénierie, Egis) et des projets comme celui de Hummingbirds qui codéveloppe un projet de carbone « bleu » en lien avec la préservation des mangroves dans le comté de Kwale.

Les investissements privés, restent limités, en raison des contraintes réglementaires et d'un climat des affaires difficile. La perspective d'une mise en concession (partielle) du port de Mombasa serait structurante et pourrait intéresser de nombreux acteurs internationaux de premier plan.

Annexe : Zones marines protégées du Kenya et aires de conservation informelles



Source : [Western Indian Ocean \(WIO\), Marine Protected Areas \(MPA\) Outlook, UNEP, 2021](#)